

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 13/08/2024 - 41791 - 2022 B 02762 - 542 016 951 - ONET PROPRETE ET
FACILITY SERVICES

ONET Propreté et Facilities Services
(Anciennement ISS Facility Services)

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



ONET Propreté et Facilities Services (Anciennement ISS Facility Services)

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société ONET Proprete et Facility Services,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ONET Proprete et Facility Services relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 21 juin 2024

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Christian Lemaigre Dubreuil

Société : ISS FACILITY SERVICES
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- Bilan Actif -

	Brut	Amortissement	Net 2023	Net 2022
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	173 496	173 496		
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	337 799	337 188	612	4 584
Fonds commercial	269 518 330	90 478 694	179 039 637	179 039 637
Autres immobilisations incorporelles	267 641		267 641	144 359
Avances et acomptes sur immobilisation incorporelles				
Total immobilisations incorporelles	270 297 267	90 989 378	179 307 889	179 188 580
Immobilisations corporelles				
Terrains	35 233	3 911	31 322	31 322
Constructions	55 269	55 269		
Installations techniques, mat. et outillage industriels	6 766 869	5 714 008	1 052 861	879 864
Autres immobilisations corporelles	3 249 473	1 860 674	1 388 799	1 534 429
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Total immobilisations corporelles	10 106 843	7 633 861	2 472 982	2 445 615
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	26 396 991		26 396 991	26 396 990
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				14 253
Prêts	21 202 756		21 202 756	21 495 933
Autres immobilisations financières	372 109	636	371 473	429 714
Total immobilisations financières	47 971 855	636	47 971 220	48 336 890
ACTIF IMMOBILISE	328 375 965	98 623 874	229 752 091	229 971 085
Stocks				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Total des stocks				
Créances				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	50 754 700	1 809 491	48 945 209	55 954 666
Autres créances	6 764 110		6 764 110	6 402 514
Capital souscrit et appelé, non versé				
Total des créances	57 518 810	1 809 491	55 709 319	62 357 180
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités	14 373		14 373	911
Charges constatées d'avance	253 623		253 623	202 271
Total disponibilités et divers	14 373		14 373	911
ACTIF CIRCULANT	57 786 806	1 809 491	55 977 315	62 560 362
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	386 162 771	100 433 365	285 729 406	292 531 447

Société : ISS FACILITY SERVICES
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- Bilan Passif -

			2023	2022
Capital social ou individuel	Dont versé :	85 000 000	85 000 000	85 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				
Écarts de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				17 652 909
Autres réserves				
Report à nouveau			(5 583 962)	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)			(43 981 738)	(23 236 871)
Total situation nette			35 434 300	79 416 038
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES			35 434 300	79 416 038
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
AUTRES FONDS PROPRES				
Provisions pour risques			5 175 098	4 800 870
Provisions pour charges			4 334 595	4 773 136
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			9 509 693	9 574 006
Dettes financières				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			2 701 240	165 042
Emprunts et dettes financières divers			146 074 779	123 855 160
Total dettes financières			148 776 019	124 020 202
Dettes d'exploitation				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			36 652 620	23 301 448
Dettes fiscales et sociales			53 110 596	53 510 348
Total dettes d'exploitation			89 763 217	76 811 796
Dettes diverses				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			55 348	44 706
Autres dettes			1 574 411	2 043 310
Total dettes diverses			1 629 759	2 088 016
Comptes de régularisation				
Produits constatés d'avance			616 419	621 389
TOTAL DES DETTES			240 785 414	203 541 403
Ecarts de conversion passif				
TOTAL GENERAL			285 729 406	292 531 447

Société : ISS FACILITY SERVICES
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

-Compte de résultat (Partie 1)-

	France	Export	Net 2023	Net 2022
Vente de marchandises	2 049 020		2 049 020	1 093 743
Production vendue de biens				
Production vendue de services	286 731 680		286 731 680	300 732 499
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	288 780 700		288 780 700	301 826 242
Production stockée				
Production immobilisée			123 281	144 012
Subventions d'exploitation			279 729	95 862
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			4 431 160	5 812 851
Autres produits			23 838	20 425
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			293 638 708	307 899 392
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)			811 814	697 279
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			3 967 855	3 744 685
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			(15)	
Autres achats et charges externes			111 837 371	104 221 520
Total charges externes			116 617 025	108 663 484
Impôts, taxes et assimilés			7 517 278	10 075 259
Charges de personnel				
Salaires et traitements			162 281 327	168 762 074
Charges sociales			34 540 271	35 297 297
Total charges de personnel			196 821 598	204 059 371
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			1 041 562	1 139 625
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			940 530	1 110 430
Dotations aux provisions pour risques et charges			2 370 036	2 010 237
Total dotations d'exploitation			4 352 128	4 260 292
Autres charges d'exploitation			516 495	44 499
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			325 824 524	327 102 905
RESULTAT D'EXPLOITATION			(32 185 816)	(19 203 513)

Société : ISS FACILITY SERVICES
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

-Compte de résultat (Partie 2)-

	Net 2023	Net 2022
RESULTAT D'EXPLOITATION	(32 185 816)	(19 203 513)
Opérations en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	3 822	2 385
Reprises sur provisions et transferts de charges	115 158	16 082
Différences positives de change	9 040	18 514
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	128 020	36 981
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	11 657 068	3 370 063
Différences négatives de change	47 541	73 176
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	11 704 609	3 443 239
RESULTAT FINANCIER	(11 576 589)	(3 406 258)
RESULTAT COURANT	(43 762 405)	(22 609 771)
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	175 673	124 571
Produits exceptionnels sur opérations en capital	137 839	16 077
Reprises sur provisions et transferts de charges		353 237
Total des produits exceptionnels	313 512	493 885
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	98 952	873 823
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	425 843	247 159
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	8 050	
Total des charges exceptionnelles	532 845	1 120 982
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(219 333)	(627 097)
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	294 080 239	308 430 258
TOTAL DES CHARGES	338 061 977	331 667 126
BENEFICE ou PERTE	(43 981 738)	(23 236 872)

- Texte de l'annexe-

1. **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

1.1 DISPOSITIONS GENERALES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont présentés conformément au règlement N° 2015-06 du 23 novembre 2015 entré en vigueur au 1er janvier 2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

CHANGEMENT DE METHODE

Néant

1.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET FONDS DE COMMERCE

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement composées du poste fonds de commerce. Celui-ci enregistre les acquisitions de clientèle ainsi que les réévaluations consécutives aux fusions ou Transmissions Universelles de Patrimoine (TUP) (Mali technique affecté au fonds de commerce).

Les fonds de commerce acquis ou créés depuis plus d'un an font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Sauf événement exceptionnel, les fonds de commerce plus récents sont considérés ne pas avoir évolué de façon significative depuis leur acquisition ou création.

Les transmissions universelles de patrimoine (TUP) sont réalisées à la valeur nette comptable.

Les bonis de TUP sont comptabilisés soit en résultat financier soit en capitaux propres. La fraction du boni inférieure ou égale à la quote-part des résultats accumulés (et non distribués) par la société absorbée depuis la date de détention par la société absorbante est à comptabiliser en produits financiers. Le montant résiduel du boni est comptabilisé en capitaux propres.

Société : ISS FACILITY SERVICES
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Les malis de TUP sont comptabilisés différemment selon qu'il s'agisse d'un mali technique (faux mali) ou d'un vrai mali. Le mali technique correspond aux plus-values latentes sur éléments d'actifs comptabilisés ou non dans les comptes de l'absorbée, déduction faite des passifs non comptabilisés. Lorsqu'il est affecté aux fonds de commerce, le mali est comptabilisé à l'actif en immobilisations incorporelles (sous-compte 207 "mali de fusion").

Le mali est soumis au test de dépréciation décrit en 1.3.

L'excédent de mali sur la valeur actuelle de l'actif net de l'absorbée constitue le "vrai mali" et est comptabilisé en charges financières.

1.3 DEPRECIATION DES FONDS DE COMMERCE ET MALI DE TUP

Compte tenu du caractère fongible des fonds concernés, les fonds de commerce sont indissociables de l'activité ; ainsi l'évaluation du fonds est globale, malgré l'individualisation faite au moment de l'acquisition.

Les fonds de commerce et malis de TUP sont évalués à leur valeur d'utilité, qui s'apprécie en fonction des perspectives de rentabilité (valorisation par les DCF "Discounted cash-flow") et de l'endettement dans la mesure où l'absence de transactions récentes ne permet pas d'appliquer une méthode de comparables boursiers ou d'utilisation de multiples.

Les flux de trésorerie utilisés dans cette approche DCF découlent des hypothèses de chiffres d'affaires et de résultats prévisionnels déterminées par le management de la société en accord avec le groupe Onet. De même, les hypothèses de taux d'actualisation, de ratio de BFR et de taux d'imposition ont été prises dans le cadre d'un plan de retournement assumé par le management du groupe Onet .

Si la valeur comptable est supérieure à la valeur d'utilité, une dépréciation est constituée pour la différence.

1.4 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant leur durée d'utilité. Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Amortissements linéaires pratiqués
Constructions	20 ans
Installations techniques, matériel et outillage	3 ans
Installations générales, agencements, aménagements	10 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel de bureau et informatique	5 ans
Mobilier	8 ans

1.5 TITRES DE PARTICIPATION

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Les titres acquis depuis plus d'un an font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Sauf événement exceptionnel, les titres acquis plus récemment sont considérés ne pas avoir évolué de façon significative depuis leur acquisition.

1.6 DEPRECIATION DES TITRES

A la clôture de l'exercice les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité, pour les sociétés de tête de chacune des divisions du groupe d'ISS. Cette valeur d'utilité s'apprécie en fonction des perspectives de rentabilité (valorisation par les DCF "Discounted cash-flow") et de l'endettement des filiales dans la mesure où l'absence de transactions récentes ne permet pas d'appliquer une méthode de comparables boursiers ou d'utilisation de multiples.

Les flux de trésorerie utilisés dans cette approche DCF découlent des hypothèses de Chiffre d'affaires et de résultats prévisionnels déterminées par le Management d'ISS en France en accord avec notre maison mère. De même les hypothèses de taux d'actualisation, de ratio de besoin en fonds de roulement et de taux d'imposition retenus sont identiques à celles retenues par la maison Mère Danoise pour l'évaluation d'ISS France.

Si la valeur comptable des titres est supérieure à la valeur d'utilité, une dépréciation est constituée pour la différence.

1.7 STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

1.8 CREANCES

Les créances clients douteuses, c'est-à-dire celles ayant fait l'objet d'une action contentieuse et/ou d'une procédure collective de règlement judiciaire sont provisionnées à 100% de leur montant hors taxes.

Par ailleurs, les créances ne relevant pas des critères ci-dessus, mais représentant des retards de règlement importants, font l'objet de la procédure suivante : dans chaque cas où le défaut d'encaissement est présumé imputable à une insatisfaction totalement ou partiellement justifiée du client, une provision pour dépréciation a été comptabilisée individuellement par dossier.

1.9 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Société : ISS FACILITY SERVICES
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Provision pour chantiers déficitaires : Une provision est constituée sur la période du contrat restant à courir, lorsque la marge sur coût direct est négative.

Provision pour litiges salariaux : Les litiges salariaux sont suivis par le service juridique du siège d'ISS. Les provisions prud'homales sont estimées par le service juridique d'après l'étude des dossiers.

Provisions pour médaille du travail : Les indemnités conventionnelles de médaille du travail sont évaluées selon une méthode actuarielle. Les salaires font l'objet d'une indexation conforme aux évolutions historiques constatées.

Provision pour indemnités de départ à la retraite : Les indemnités conventionnelles de départ en retraite sont évaluées selon une méthode actuarielle. Les salaires font l'objet d'une indexation conforme aux évolutions historiques constatées.

2. **FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

CESSION DU GROUPE ISS France :

En août 2023, ISS a annoncé son intention de rechercher une cession de ses activités françaises, à l'exception des clients Grands Comptes Mondiaux

Le 22 décembre 2023, ISS A/S a annoncé la signature d'un accord avec ONET SA pour l'acquisition des activités françaises d'ISS. Un processus obligatoire d'information et de consultation des représentants du personnel a été lancé.

La réalisation de la transaction proposée est soumise à l'approbation des autorités de la concurrence.

3. **EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POST-CLOTURE**

Le 9 avril 2024 ISS Holding France a cédé à la société ONET SA l'intégralité des actions de ISS Holding Paris.

A compter de cette date les raisons sociales des sociétés de l'ex-sous-groupe ISS France ont été modifiées comme suit :

- ISS Holding Paris est devenue Holding DK
- ISS Logistique & Production est devenue ONET Logistique & Production
- ISS Facility Services est devenue ONET Propreté et Facility Services
- ISS SERVICES est devenu Assistance Connect

4. **NOTES SUR LE BILAN**

4.1. NOTES SUR LES IMMOBILISATIONS

4.1.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Société : ISS FACILITY SERVICES
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aucune dépréciation du fonds commercial n'a été constatée sur la période.
Le montant total de la dépréciation et des amortissements des éléments incorporels est de 90 989 377,65 €.

4.1.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Lors des mises au rebut et afin d'amortir les immobilisations en totalité (VNC=0) avant de les sortir, un amortissement exceptionnel a été comptabilisé par la société d'un montant de 8 049.94 € pour ces immobilisations .

4.1.3. PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

Les mouvements sur les autres titres immobilisés sont non significatifs.

4.2. CREANCES ET ENTREPRISES LIEES

Les comptes courants actifs intragroupe sont classés en « autres créances » et les comptes courants passifs intragroupe en « emprunts et dettes financières diverses ». Ces comptes courants liés à la centralisation de la trésorerie font l'objet d'une rémunération variant selon les taux suivants :

Taux d'intérêts sur sommes empruntées		
du	au	taux
31/12/2022	30/01/2023	3,584%
31/01/2023	27/02/2023	3,844%
28/02/2023	30/03/2023	3,844%
31/03/2023	29/04/2023	8,545%
30/04/2023	30/05/2023	8,682%
31/05/2023	29/06/2023	8,844%
30/06/2023	30/07/2023	9,029%
31/07/2023	30/08/2023	9,215%
31/08/2023	29/09/2023	9,284%
30/09/2023	30/10/2023	9,477%
31/10/2023	29/11/2023	9,477%
30/11/2023	31/12/2023	9,498%

Voir le tableau : Entreprises liées et participations

4.3. CAPITAUX PROPRES

Le capital social est composé de 13 599 733 actions d'une valeur nominale de 6,25 €.

Société : ISS FACILITY SERVICES
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Les mouvements de capitaux propres durant l'exercice ont été les suivants :

Libellé	A Nouveau	Augmentation	Diminution	Solde
Capital souscrit appelé versé	85 000 000,00			85 000 000,00
Réserve légale proprement dite	0,00			0 ,00
Réserves spéciales et indisponibles	17 652 909,17		17 652 909,17	0,00
Report à nouveau débiteur	0,00	(5 583 962,47)		(5 583 962,47)
Résultat de l'exercice	(23 236 871,64)	(43 981 737,99)	(23 236 871,64)	(43 981 737,99)
TOTAL	79 416 037,53	(49 565 700,46)	(5 583 962,47)	35 434 299,54

Affectation du résultat :

La perte d'un montant de 23 236 871,64 € a été affectée à la réserve spéciale pour 17 652 909,17 € et le solde soit 5 583 962.47 € au report à nouveau débiteur.

4.4. PROVISIONS POUR INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE

Le taux d'actualisation retenu au 31 décembre 2023 est de 4,20 %.
Les engagements ainsi calculés sont provisionnés, charges incluses, dans les comptes annuels à hauteur des montants suivants :

Engagement retraite comptabilisé au 31/12/2022	3 754 667,00
Coûts des services rendus en 2023	164 331,00
Coûts financiers 2023	103 580,00
Prestations payées en 2023	(343 643,00)
Impact sorties personnels	(189 340,00)
Amortissement écart actuariel	(33 713,00)
Engagement retraite Comptabilisé au 31/12/2023	3 455 882,00
Engagement retraite total au 31/12/2023	3 589 079,00
Ecart actuariel résiduel au 31/12/2023	133 197,00

5. **NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

5.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires représente le montant des prestations de services réalisées auprès des clients, au fur et à mesure des services rendus.

5.2 ANALYSE DU RESULTAT FINANCIER

Voir le tableau : Analyse du résultat financier

5.3 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Voir le tableau : Charges et produits exceptionnels

5.4 CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS

Voir le tableau : Charges et produits sur exercices antérieurs

5.5 TRANSFERTS DE CHARGES

Voir le tableau : Transfert de charges

6. **AUTRES INFORMATIONS**

6.1. ENTITE CONSOLIDANTE

Exemption d'établissement de comptes consolidés :

"Conformément à l'article R 233-15 du Code du commerce", la société est exemptée en tant que mère de sous-groupe d'établir des comptes consolidés et un rapport sur la gestion de groupe dans la mesure où les conditions suivantes sont réunies :

- Aucun actionnaire représentant au moins 1/10^{ème} du capital social ne s'est opposé à ladite exemption.
- Les comptes individuels de la société ainsi que ceux des sociétés qu'elle contrôle sur lesquelles elle exerce une influence notable, sont intégrées globalement (ou mis en équivalence) dans les comptes consolidés du groupe ISS A/S.
- Les comptes consolidés de ISS A/S, dont le siège social est situé à Buddingevej 197 DK-2860 Søborg au Danemark, sont établis en conformité avec la 7^{ème} directive européenne (ou de façon équivalente), certifiés et publiés et mis à disposition des actionnaires de la société, en même temps que les comptes individuels dans le cadre de l'assemblée générale devant les approuver.

6.2. DIVERS

Société : ISS FACILITY SERVICES
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Dans le cadre de l'arrêté des comptes, dans un principe de continuité d'exploitation, la société a reçu le soutien financier de la société du sous-groupe français, ISS HOLDING PARIS SAS.

6.3. INTEGRATION FISCALE

Le régime d'intégration a été appliqué à notre société, la société mère étant : ISS HOLDING PARIS.

Les modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du groupe respectent la méthode de neutralité. De ce fait, notre société constate sa charge d'impôt comme si elle était imposée séparément, en tenant compte le cas échéant des déficits qu'elle aurait engendrés.

6.4. EFFECTIFS

Cadres	189
Agents de maîtrise	317
Employés	70
Ouvriers	11 508

TOTAL	12 084

6.5. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Néant

6.6. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES :

Les transactions avec les parties liées et qui présentent une importance significative ont été conclues à des conditions normales de marché selon les critères rappelés ci-dessous.

Une transaction est significative si son omission ou son inexactitude est susceptible d'influencer les décisions économiques prises par les utilisateurs se fondant sur les comptes. Le caractère significatif doit s'apprécier en fonction du montant de la transaction et/ou de la nature de la transaction.

Les conditions peuvent être considérées comme "normales" lorsqu'elles sont habituellement pratiquées par la société dans les rapports avec les tiers, de sorte que le bénéficiaire de la convention n'en retire pas un avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelconque de la société, compte tenu des conditions en usage dans les sociétés du même secteur.

Société : ISS FACILITY SERVICES
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- Tableau des immobilisations -

Immobilisations	Montant début 2023	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2023
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement	173 496			173 496
Autres postes d'immobilisations incorporelles	270 332 918	123 281	332 428	270 123 770
Total des immobilisations incorporelles	270 506 414	123 281	332 428	270 297 267
Immobilisations corporelles				
Terrains				35 233
Constructions sur sol propre	52 990			52 990
Constructions sur sol d'autrui	2 279			2 279
Insta. générales, agencements des constructions				
Inst. techniques, mat. , et outillages industriels	6 254 823	916 513	404 467	6 766 869
Inst. générales, agencnts, aménagements divers	1 481 404	69 089		1 550 493
Matériel de transport	994 625	131 452	72 160	1 053 916
Matériel de bureau et mobilier informatique	643 154	5 300	3 390	645 063
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total des immobilisations corporelles	9 464 507	1 122 353	480 018	10 106 843
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	26 396 991			26 396 991
Autres titres immobilisés	14 254		14 254	
Prêts et autres immobilisations financières	22 041 440	764 386	1 230 962	21 574 864
Total des immobilisations financières	48 452 685	764 386	1 245 216	47 971 855
TOTAL GENERAL	328 423 607	2 010 021	2 057 662	328 375 965

Société : ISS FACILITY SERVICES
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- Tableau des Amortissements –

Amortissements	Montant début 2023	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2023
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et de dév.	173 496			173 496
Fonds commercial	41 900 021			41 900 021
Autres postes d'immobilisations incorporelles	665 643	3 973	332 428	337 188
Total des immobilisations incorporelles	42 739 161	3 973	332 428	42 410 705
Immobilisations corporelles				
Terrains	3 911			3 911
Constructions sur sol propre	52 990			52 990
Constructions sur sol d'autrui	2 279			2 279
Installations générales, agencements des constr.				
Installations techniques, matériel et outillage indust.	5 374 958	702 960	363 911	5 714 008
Installations générales, agencements, aménagements	467 244	195 838		663 082
Matériel de transport	874 729	69 711	64 195	880 245
Matériel de bureau et informatique, mobilier	242 782	77 129	2 565	317 346
Emballages récupérables et divers				
Total des immobilisations corporelles	7 018 893	1 045 639	430 671	7 633 861
TOTAL GENERAL	49 758 053	1 049 612	763 100	50 044 566

Société : ISS FACILITY SERVICES
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- Etat des Provisions -

Nature des provisions	Montant au début 2023	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions :			Montant à fin 2023
			Utilisées au cours de l'exercice	Non Utilisées au cours de l'ex	Reprises de l'exercice	
Provisions réglementées Provisions pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires <i>Dont majorations exceptionnelles de 30%</i> Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées						
Total des provisions réglementées						
Provisions pour risques et charges Provisions pour litiges Provisions pour garanties données aux clients Provisions pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change	3 084 877	1 993 662	544 252	1 130 705	1 674 957	3 403 582
<i>Sous total provisions pour risques</i>	<i>3 084 877</i>	<i>1 993 662</i>	<i>544 252</i>	<i>1 130 705</i>	<i>1 674 957</i>	<i>3 403 582</i>
Provisions pour pensions et obligations similaires Provisions pour impôts Provisions pour renouvellement des immobilisations Provisions pour gros entretien et grandes révisions Prov. pour charges soc. et fisc. sur congés à payer	3 754 667	44 858	343 643		343 643	3 455 882
<i>Sous total provisions pour charges</i>	<i>3 754 667</i>	<i>44 858</i>	<i>343 643</i>		<i>343 643</i>	<i>3 455 882</i>
Autres provisions pour risques et charges	2 734 463	331 516	105 994	309 756	415 750	2 650 229
Total des provisions pour risques et charges	9 574 007	2 370 036	993 889	1 440 461	2 434 350	9 509 693
Provisions pour dépréciation Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur immobilisation de titres mis en équivalence Sur immobilisation de titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres provisions dépréciations	48 578 672 115 793 2 184 156 354 967	 940 530	 96 728 69 936 345 967	 18 429 1 245 260	 115 158 1 315 196 354 967	48 578 672 636 1 809 491
Total des provisions pour dépréciation	51 233 589	940 530	512 631	1 263 689	1 785 320	50 388 799
TOTAL GENERAL	60 807 595	3 310 566	1 506 520	2 704 150	4 219 670	59 898 491
Dont dotations et reprises d'exploitation		3 310 566			4 104 512	
Dont dotations et reprises financières					115 158	
Dont dotations et reprises exceptionnelles						
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice						

Société : ISS FACILITY SERVICES
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- Etat des Provisions détaillées-

Rubriques	Situation et mouvements				
	Provisions au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions		Provisions à la fin de l'exercice
			Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés repris au cours de l'ex.	
PRUD'HOMMES	3 084 876,57	1 993 661,69	544 251,60	1 130 705,04	3 403 581,62
INDEMNITES DEPART RETRAITE	3 754 667,00	44 858,00	343 643,00		3 455 882,00
JURIDIQUES SINISTRES	105 000,00				105 000,00
JURIDIQUES /TAUX AT	50 000,00				50 000,00
JURIDIQUES SOCIAL POLE AT/MP	31 000,00	210 664,00	11 000,00	5 000,00	225 664,00
RISQUES SOCIAUX	1 270 000,00				1 270 000,00
EXIT COST 2022	94 994,00		94 994,00		0,00
MEDAILLE DU TRAVAIL	1 018 469,00			139 756,00	878 713,00
CHOMAGE PARTIEL	165 000,00			165 000,00	0,00
COUTS DEPARTS 2023		120 852,00			120 852,00
TOTAL	9 574 006,57	2 370 035,69	993 888,60	1 440 461,04	9 509 692,62

Société : ISS FACILITY SERVICES
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- État des Créances -

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	N-1
Actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)	21 202 756	1 027 274	20 175 482	21 495 933
Autres immobilisations financières	372 109	3 223	368 885	545 507
Total actif immobilisé	21 574 864	1 030 497	20 544 367	22 041 440

Actif circulant				
Clients douteux ou litigieux	2 167 082	2 167 082		2 620 627
Autres créances clients	48 587 619	48 587 619		55 518 194
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés	76 142	76 142		176 334
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				32 487
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	4 488 862	4 488 862		3 116 959
Autres impôts, taxes et versements assimilés	11 041	11 041		204 458
Divers	86 093	86 093		214 352
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers	2 101 972	2 101 972		3 012 889
Total actif circulant	57 518 810	57 518 810		64 896 300

Charges constatées d'avance	253 623	253 623		202 271
-----------------------------	---------	---------	--	---------

TOTAL DES CREANCES	79 347 297	58 802 930	20 544 367	87 140 011
(1) Prêts accordés en cours d'exercice	734 285			
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice	1 027 462			
(2) Prêts et avances consentis aux associés				

Société : ISS FACILITY SERVICES
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- État des Dettes –

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans	N-1
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit					
à un an maxi	2 701 240	2 701 240			165 042
à + de un an					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	319 998	319 998			319 998
Fournisseurs et comptes rattachés	36 652 620	36 652 620			23 301 448
Personnel et comptes rattachés	26 607 062	26 607 062			25 394 902
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	13 795 693	13 795 693			15 246 752
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée	12 297 393	12 297 393			12 475 177
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et assimilés	410 448	410 448			393 515
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	55 348	55 348			44 706
Groupe et associés (2)	145 754 781	145 754 781			123 535 162
Autres dettes	1 574 411	1 574 411			2 043 310
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	616 419	616 419			621 389
TOTAL DES DETTES	240 785 414	240 785 414			203 541 401
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Montant des emprunts et dettes dus aux associés					

Société : ISS FACILITY SERVICES
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

-Entreprises liées et participations -

Postes	2023			
	Entreprises liées	participation	Total	Total Bilan
Immobilisations financières				
Avances et acomptes sur immobilisations				
Participations	26 396 991		26 396 991	26 396 991
Créances rattachées à des participations				
Prêts				21 202 756
Total immobilisations financières	26 396 991		26 396 991	47 599 747
Créances				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	406 210		406 210	48 945 209
Autres créances				6 764 110
Capital souscrit appelé non versé				
Total créances	406 210		406 210	55 709 319
Dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				2 701 240
Emprunts et dettes financières divers	145 754 781		145 754 781	146 074 779
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 590 046		15 590 046	36 652 620
Autres dettes	88 204		88 204	1 574 411
Total dettes	161 433 031		161 433 031	187 003 050
BILAN	188 236 232		188 236 232	290 312 116
Eléments financiers				
Produits de participation				
Autres produits financiers				128 020
Charges financières	11 637 599		11 637 599	11 704 609
Total éléments financiers	(11 637 599)		(11 637 599)	(11 576 589)
Autres				
Total autres				
COMPTE DE RESULTAT	(11 637 599)		(11 637 599)	(11 576 589)

Société : ISS FACILITY SERVICES
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- Frais d'établissement –

Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 19

Eléments	Valeurs brutes	Amortissements ou dépréciations	Valeurs nettes	Durée amortissement
Frais de constitution				
Frais de premier établissement	3 900,36	3 900,36	0	
Frais d'augmentation de capital	169 596,02	169 596,02	0	
TOTAL	173 496,38	173 496,38	0	

Société : ISS FACILITY SERVICES
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- Fonds commercial –

Eléments	Valeurs nettes
VALEUR NETTE FONDS COMMERCE (Après amortissement et dépréciation)	178 953 300
DROIT AU BAIL (Après amortissement et dépréciation)	86 336
TOTAL	179 039 636

Société : ISS FACILITY SERVICES
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- Produits à recevoir -

PRODUITS A RECEVOIR	2023
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Total immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	3 124 353
Autres créances	930 641
Total créances	4 054 994
Disponibilités et divers	
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
Total disponibilités et divers	
Autres	
Total autres	
TOTAL	4 054 994

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- Charges à payer -

Nature des charges	2023
Dettes financières	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Avances et acomptes reçus sur commande en cours	
Total dettes financières	

Dettes d'exploitation	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 994 100
Dettes fiscales et sociales	21 361 279
Total dettes d'exploitation	39 355 380

Dettes diverses	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	55 348
Autres dettes	
Total dettes diverses	55 348

Autres	
Total autres dettes	
TOTAL	39 410 728

Société : ISS FACILITY SERVICES
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- Charges et produits constatés d'avance -

Nature des charges	2023
Charges d'exploitation :	
CCA LOCATIONS NORME IFRS 16	202 347
CCA LOCATI HORS NORME IFRS 16	4 911
CCA CH LOCATIVES	46 365
Total	253 623
Charges financières :	
Total	
Charges exceptionnelles :	
Total	
TOTAL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	253 623
Comparatif BILAN (Bilan Actif : 2050 rubrique CH)	253 623

Nature des produits	2023
Produits d'exploitation :	
PRESTATIONS FACTUREES D'AVANCE	616 419
Total	616 419
Produits financiers :	
Total	
Produits exceptionnels :	
Total	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	616 419
Comparatif BILAN (Bilan Passif : 2051 rubrique EB)	616 419
TOTAL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	(362 796)

Société : ISS FACILITY SERVICES
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

-Analyse résultat financier-

PRODUITS FINANCIERS	MONTANT 31/12/2023
* Intérêts moratoires	3 822
* Gains de change	9 040
* Rep provisions immos financières	115 158
TOTAL	128 020
CHARGES FINANCIERES	MONTANT 31/12/2023
* Intérêts des comptes courants trésorerie	11 637 599
* Perte de change	47 541
* Escomptes accordés	19 469
TOTAL	11 704 609
RESULTAT FINANCIER	-11 576 589

Société : ISS FACILITY SERVICES
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- Charges et produits exceptionnels –

DETAIL	CHARGES EXCEPT.	PRODUITS EXCEPT.
AMENDES ET PENALITES ND	39 726,53	
DIVERS	297,09	
PENALITES FOURNISSEURS	1 347,40	
PERTE /DEPOTS	96 728,46	
PERTE/CREANCES CLIENTS	1 500,00	
TVA A REVERSER/SORTIES IMMOS 2022	4 999,02	
VNC IMMOS CEDEES	49 346,58	
FRAIS -DOM ET INT-ART 700-ASTREINTE	275 401,68	
DOT AMORT EXCEPT IMMOS	8 049,94	
PERTE /AUTRES TITRES IMMOB	12 253,99	
SATD FRAIS HUISSIERS	17 436,05	
SINISTRE	25 758,00	
DIVERS		889,32
IND SUITE A JUGEMENT		42 532,49
PRODUIT DE CESSIONS IMMOS		137 500,00
RENTREES S/CREANCE AMORTIES		2 142,03
REG CPTES DEPOTS		1 691,11
REG CPTES AKTO		9 196,70
REG COMPTES CLIENTS		119 560,18
TOTAL	532 844,74	313 511,83

- Charges et produits sur exercices antérieurs –

Produits antérieurs	Imputation au compte	Montant
TOTAL		

Société : ISS FACILITY SERVICES
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- Détail des transferts de charges -

Nature	2023
AVANTAGE EN NATURE	142 826
FORMATION FRAIS DEPLACEMENT	11 088
FORMATION : SALAIRES	91 412
FORMATION : CHARGES /SALAIRES	39 307
TRANSITION PRO: SALAIRES	27 485
TRANSITION PRO : CH/SALAIRES	14 530
TOTAL	326 648

Société : ISS FACILITY SERVICES
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

-Tableau des filiales et participations –

Sociétés	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	CA HT du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
ISS L&P	13 051 200	11 418 758	100	26 396 991	26 396 991			109 438 694	(887 830)	

Société : ISS FACILITY SERVICES
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

-Accroissement et allègement de la dette future d'impôt –

Accroissements de la dette future d'impôt	Montant	Impôt correspondant
Provisions réglementées Amortissements dérogatoires Provisions pour hausse de prix Provisions pour fluctuation des cours Autres provisions réglementées :		
TOTAL		

Allègements de la dette future d'impôt	Montant	Impôt correspondant
Provisions non déductibles l'année de leur dotation :		
Provisions pour congés payés	9 240 304	2 310 076
Participation des salariés		
Effort construction		
Contribution sociale de solidarité	498 672	124 668
Taxes sur les surfaces commerciales		
Provisions pour risques et charges	4 725 882	1 181 471
Provisions pour dépréciation des stocks		
Autres provisions non déductibles		
Provisions dépréciation comptes clients statistique	677 030	169 258
TOTAL	15 141 888	3 785 473

Total des déficits reportables		
Total des amortissements différés		
Total des moins-values à long terme		

ONET PROPRETE ET FACILITY SERVICES S.A.S
RCS NANTERRE n° 542 016 951
Siège social : 2 à 10 rue Berthelot, 92400 Courbevoie
Capital social : 85.000.000 euros

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 21 06 2024
--

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 juin à dix heures,

La société HOLDING DK S.A.S, société par actions simplifiée au capital de 292.294.292,15 euros, ayant son siège social au 2 à 10 rue Berthelot, 92400 Courbevoie, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 423 099 399, représentée par sa Présidente Madame Emilie DE LOMBARES,

Agissant es qualité d'Associé unique de la société ONET PROPRETE ET FACILITY SERVICES S.A.S (la « Société »),

Connaissance prise des documents suivants :

- (i) La copie de la lettre recommandée de convocation adressée aux Commissaires aux Comptes, ainsi que le récépissé postal correspondant,
- (ii) L'inventaire, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023,
- (iii) Le rapport de gestion établi par le Président,
- (iv) Le rapport des Commissaires aux Comptes,
- (v) Un exemplaire des statuts de la Société,
- (vi) Le texte du projet des décisions.

En présence de :

- Monsieur Marc-Joel DE OLIVEIRA, Représentant permanent d'ONET PROPRETE ET FACILITY SERVICES

Le Commissaire aux Comptes, dûment convoqué, est excusé.

A décider sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du rapport du Président sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et lecture du rapport des Commissaires aux Comptes
→ Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Approbation des dépenses somptuaires,
- Approbation des conventions règlementées,
- Affectation du résultat,
- Capitaux propres devenus inférieurs à la moitié du capital social,
- Réalisation d'une augmentation du capital social d'un montant de 120.000.000 euros, conditions et modalités,
- Réalisation d'une réduction du capital social d'un montant de 49.565.700 euros permettant d'apurer les pertes s'élevant à un montant 43.981.738 euros, et affectation du solde en réserve facultative,
- Modification corrélative des statuts,
- Quitus au Président,
- Pouvoirs pour formalités.

Après lecture du rapport du Président sur l'exercice 2023 et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de cet exercice, l'Associé unique prend les décisions suivantes, figurant à l'ordre du jour :

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos du 31 décembre 2023, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice, se soldant par une perte nette comptable de - **43.981.738 €**.

Il approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé unique prend acte de ce que les dépenses non déductibles durant l'exercice clos ont été les suivantes :

Exercice clos le 31 décembre 2023		144.301 €
-----------------------------------	--	------------------

Et approuve le montant, conformément à l'article 223 Quater du Code général des impôts.

TROISIÈME DÉCISION

L'Associé unique prend acte qu'il n'existe aucune convention réglementée visée par l'article L.227-10 du Code de commerce.

QUATRIÈME DÉCISION

L'Associé unique décide de procéder à l'affectation du déficit de l'exercice clos le 31 décembre 2023 de la manière suivante :

Résultat de l'Exercice 2023	- 43.981.737,99 €
- Affectation au poste de la Réserve légale pour un montant de <i>Montant inchangé à 0 €</i>	0 €
- Affectation au poste de Réserve indisponible pour un montant de <i>Montant inchangé à 0 €</i>	0 €
- Affectation du solde au poste de Report à nouveau <i>lequel passe de -5.583.962,47 Euros à 49.565.700,46 €</i>	-43.981.737,99 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code général des impôts, l'Associé unique prend acte qu'au titre des trois derniers exercices, il a été distribué :

Revenus éligibles à l'abattement

Exercice clos le	Dividendes	Autres revenus distribués
31 décembre 2020	0€	0€
31 décembre 2021	0€	0€
31 décembre 2022	0€	0€

Revenus non éligibles à l'abattement

Exercice clos le	Revenus distribués
31 décembre 2020	0€
31 décembre 2021	0€
31 décembre 2022	0€

L'Associé unique approuve cette décision.

CINQUIÈME DÉCISION

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de la Présidente et constaté qu'à la suite de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023, les capitaux propres qui s'élèvent à 35 434 300 euros pour un capital de 85 000 000 euros sont devenus inférieurs à la moitié dudit capital, décide, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société et que par conséquent la société poursuit son activité.

SIXIÈME DÉCISION

L'Associé unique donne quitus au Président pour l'accomplissement de sa mission lors de l'exercice écoulé.

SEPTIÈME DÉCISION

L'associé unique, après avoir entendu le rapport de la Présidence, constatant que le capital est entièrement libéré, décide d'augmenter ce dernier, fixé actuellement à un montant de 85.000.000 euros, divisé en 13.599.733 actions d'environ 6,25 euros de valeur nominale chacune, d'une somme de 120.000.000 euros pour le porter ainsi à 205.000.000 euros, par création et émission de 19.200.267 actions nouvelles d'environ 6,25 euros de nominal chacune, cette augmentation étant stipulée libérable intégralement au moyen de versement d'espèces ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société.

L'associé unique, en conséquence de la décision qui précède, constate :

- Que l'intégralité de l'augmentation de capital projetée est souscrite par l'associé unique,
- Que le compte courant d'associé Holding DK est créateur d'une somme au moins égale à 120.000.000 euros ainsi que l'atteste l'arrêté de compte établi par la Présidente, lequel garantit que ces créances sont bien certaines, liquides et exigibles et satisfont aux conditions requises pour pouvoir donner lieu à une souscription par compensation,
- Qu'Holding DK s'est libérée de sa souscription par compensation dans les conditions fixées ci-dessus à hauteur de 120.000.000 euros,

- Que l'augmentation de capital régulièrement souscrite et intégralement libérée des versements exigibles se trouve définitivement réalisée,
- Que le capital suite à cette opération est porté à 205.000.000 euros, divisé en 32.800.000 actions d'environ 6,25 euros.

HUITIEME DÉCISION

Délégation de compétence à consentir au Président à l'effet de procéder à une augmentation du capital social de la Société par émission d'actions réservées aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des dispositions de l'article L. 225-129-6, alinéa 1^{er} du Code de commerce, avec suppression du droit préférentiel de souscription de l'Associé Unique au bénéfice de ces derniers

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance :

- de l'avis exprimé par le commissaire aux comptes de la Société dans son rapport, établi conformément aux dispositions des articles L. 225-129-6 alinéa 1^{er} et L. 225-135 du Code de commerce ;
- du rapport du Président ; et
- du projet de décision visée ci-dessous aux termes duquel l'Associé Unique déciderait :
 - en application des dispositions des articles L. 227-1, L. 227-9, L. 225-127, L. 225-129-1 et L. 225-129-6 du Code de commerce, de déléguer sa compétence au Président, pour une durée de 18 mois, à l'effet de décider d'une augmentation du capital social de la Société en numéraire, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, et ce dans la limite d'un montant maximum de 3 % du capital social de la Société, par l'émission d'actions nouvelles, à libérer en numéraire, avec suppression du droit préférentiel de souscription de l'Associé Unique de la Société au bénéfice des salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise ;
 - que, conformément à l'article R. 225-114 du Code de commerce, le prix de souscription des actions nouvelles, qui conféreront les mêmes droits que les actions existantes de la Société, devra être déterminé conformément aux méthodes objectives retenues en matière d'évaluation d'actions en tenant compte, selon une pondération appropriée à chaque cas, de la situation nette comptable, de la rentabilité et des perspectives d'activité de la Société ; et
 - de déléguer dans ce cadre tous pouvoirs au Président pour :
 - établir, le cas échéant, conformément aux dispositions des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail, un plan d'épargne d'entreprise ;
 - arrêter la date et les modalités des émissions qui seraient réalisées en vertu de la présente délégation en conformité avec les prescriptions légales et statutaires, et notamment fixer le prix de souscription en respectant les règles définies ci-dessus, les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, les délais de libération des actions nouvelles ;

- constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions nouvelles qui seront effectivement souscrites ;
- accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités ;
- apporter aux statuts de la Société les modifications corrélatives à l'augmentation ou aux augmentations successives du capital social ; et
- généralement, faire tout ce qui sera utile et nécessaire en vue de la réalisation définitive de l'augmentation ou des augmentations successives du capital social,

rejette le projet de décision tendant à consentir au Président une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social de la Société par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription de l'Associé Unique, d'actions réservées aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise qui a été proposé à l'Associé Unique conformément aux termes de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce.

NEUVIEME DÉCISION

L'associé unique, comme conséquence de l'adoption de la résolution qui précède et après avoir entendu le rapport de la Présidence et du Commissaire aux comptes, décide sous condition suspensive de la réalisation effective de l'augmentation de capital projetée, de réduire le capital d'une somme de 49.565.700 euros, pour le ramener à 155.434 .000 euros, permettant l'apurement de 49.565.700 euros de pertes antérieures.

Le capital se trouve ainsi ramené à 155.434.300 euros, divisé en 24.869.488 actions d'environ 6,25 euros de nominal.

DIXIEME DÉCISION

L'associé unique, après avoir entendu le rapport de la Présidence et le rapport spécial du Commissaire aux comptes, décide de la réalisation d'une nouvelle réduction du capital pour un montant de 70.434.300 euros dont la somme sera affectée à un compte de réserves indisponibles.

La réduction de capital n'étant pas motivée par des pertes les créanciers sociaux disposeront, conformément aux dispositions des articles L225-205 et R225-152 du Code de commerce, du droit de s'opposer à celle-ci dans un délai de 20 jours à compter de la date du dépôt au greffe du présent acte.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Président à l'effet de réaliser cette réduction de capital, notamment à l'effet de constater, au vu des oppositions éventuelles, la réalisation ou la non-réalisation de la condition suspensive posée ci-dessus, et en conséquence, le caractère définitif de la réduction de capital, ou constater au contraire qu'il n'y a pas lieu à réduction de capital.

L'Assemblée Générale délègue au Président les pouvoirs nécessaires à l'effet d'effectuer toute formalité nécessaire à l'ouverture du droit d'opposition des créanciers et de mener à bien cette réduction de capital.

ONZIEME DÉCISION

L'Assemblée Générale décide, sous réserve des dispositions des résolutions précédentes, de modifier les articles 6 et 7 des statuts de la façon suivante :

ARTICLE 6 – APPORTS

Il est ajouté à la fin de l'article les paragraphes suivants :

« Par décision du 21 juin 2024, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de 120 000 000 euros pour le porter de 85.000.000 euros à 205.000.000 euros par création de 19.200.267 actions nouvelles d'environ 6,25 euros de nominal chacune.

Par décision du 21 juin 2024, l'associé unique a décidé de réduire le capital social de 49.565.700 euros, pour le porter de 205.000.000 euros à 155.434.300 euros par réduction de 7.930.512 actions d'environ 6,25 euros de nominal chacune.

Par décision du 21 06 2024, le Président a constaté la réalisation définitive de la réduction de capital non motivée par des pertes, décidée par l'Assemblée Générale du 21 juin 2024, d'un montant de 70.434.300 euros par réduction de 11.269.488 d'actions.

A l'issue de ces opérations le capital social s'élève à 85.000.000 euros ».

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

« Le capital social est fixé à la somme de QUATRE-VINGT-CINQ MILLIONS EUROS (85.000.000 euros) divisé en 13.600.000 actions, toutes de même catégorie entièrement souscrites et libérées. »

DOUXIEME DÉCISION

L'Associé unique donne tous pouvoirs à Lextenso, La Grande Arche, Paroi Nord, 1 Parvis de la Défense, 92044 La Défense ou au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité prévues par la législation en vigueur.

* *

*

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée, après signature du présent procès-verbal par l'Associé unique, le 21 06 2024.

Signature :

Pour l'Associé Unique

Holding DK, représentée par Madame Emilie DE LOMBARES

ONET Propreté et Facilities Services
(Anciennement ISS Facility Services)

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



ONET Propreté et Facilities Services (Anciennement ISS Facility Services)

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société ONET Proprete et Facility Services,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ONET Proprete et Facility Services relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 21 juin 2024

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Christian Lemaigre Dubreuil

Société : ISS FACILITY SERVICES
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- Bilan Actif -

	Brut	Amortissement	Net 2023	Net 2022
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	173 496	173 496		
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	337 799	337 188	612	4 584
Fonds commercial	269 518 330	90 478 694	179 039 637	179 039 637
Autres immobilisations incorporelles	267 641		267 641	144 359
Avances et acomptes sur immobilisation incorporelles				
Total immobilisations incorporelles	270 297 267	90 989 378	179 307 889	179 188 580
Immobilisations corporelles				
Terrains	35 233	3 911	31 322	31 322
Constructions	55 269	55 269		
Installations techniques, mat. et outillage industriels	6 766 869	5 714 008	1 052 861	879 864
Autres immobilisations corporelles	3 249 473	1 860 674	1 388 799	1 534 429
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Total immobilisations corporelles	10 106 843	7 633 861	2 472 982	2 445 615
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	26 396 991		26 396 991	26 396 990
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				14 253
Prêts	21 202 756		21 202 756	21 495 933
Autres immobilisations financières	372 109	636	371 473	429 714
Total immobilisations financières	47 971 855	636	47 971 220	48 336 890
ACTIF IMMOBILISE	328 375 965	98 623 874	229 752 091	229 971 085
Stocks				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Total des stocks				
Créances				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	50 754 700	1 809 491	48 945 209	55 954 666
Autres créances	6 764 110		6 764 110	6 402 514
Capital souscrit et appelé, non versé				
Total des créances	57 518 810	1 809 491	55 709 319	62 357 180
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités	14 373		14 373	911
Charges constatées d'avance	253 623		253 623	202 271
Total disponibilités et divers	14 373		14 373	911
ACTIF CIRCULANT	57 786 806	1 809 491	55 977 315	62 560 362
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	386 162 771	100 433 365	285 729 406	292 531 447

Société : ISS FACILITY SERVICES
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- Bilan Passif -

			2023	2022
Capital social ou individuel	Dont versé :	85 000 000	85 000 000	85 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				
Écarts de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				17 652 909
Autres réserves				
Report à nouveau			(5 583 962)	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)			(43 981 738)	(23 236 871)
Total situation nette			35 434 300	79 416 038
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES			35 434 300	79 416 038
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
AUTRES FONDS PROPRES				
Provisions pour risques			5 175 098	4 800 870
Provisions pour charges			4 334 595	4 773 136
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			9 509 693	9 574 006
Dettes financières				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			2 701 240	165 042
Emprunts et dettes financières divers			146 074 779	123 855 160
Total dettes financières			148 776 019	124 020 202
Dettes d'exploitation				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			36 652 620	23 301 448
Dettes fiscales et sociales			53 110 596	53 510 348
Total dettes d'exploitation			89 763 217	76 811 796
Dettes diverses				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			55 348	44 706
Autres dettes			1 574 411	2 043 310
Total dettes diverses			1 629 759	2 088 016
Comptes de régularisation				
Produits constatés d'avance			616 419	621 389
TOTAL DES DETTES			240 785 414	203 541 403
Ecarts de conversion passif				
TOTAL GENERAL			285 729 406	292 531 447

Société : ISS FACILITY SERVICES
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

-Compte de résultat (Partie 1)-

	France	Export	Net 2023	Net 2022
Vente de marchandises	2 049 020		2 049 020	1 093 743
Production vendue de biens				
Production vendue de services	286 731 680		286 731 680	300 732 499
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	288 780 700		288 780 700	301 826 242
Production stockée				
Production immobilisée			123 281	144 012
Subventions d'exploitation			279 729	95 862
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			4 431 160	5 812 851
Autres produits			23 838	20 425
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			293 638 708	307 899 392
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)			811 814	697 279
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			3 967 855	3 744 685
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			(15)	
Autres achats et charges externes			111 837 371	104 221 520
Total charges externes			116 617 025	108 663 484
Impôts, taxes et assimilés			7 517 278	10 075 259
Charges de personnel				
Salaires et traitements			162 281 327	168 762 074
Charges sociales			34 540 271	35 297 297
Total charges de personnel			196 821 598	204 059 371
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			1 041 562	1 139 625
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			940 530	1 110 430
Dotations aux provisions pour risques et charges			2 370 036	2 010 237
Total dotations d'exploitation			4 352 128	4 260 292
Autres charges d'exploitation			516 495	44 499
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			325 824 524	327 102 905
RESULTAT D'EXPLOITATION			(32 185 816)	(19 203 513)

Société : ISS FACILITY SERVICES
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

-Compte de résultat (Partie 2)-

	Net 2023	Net 2022
RESULTAT D'EXPLOITATION	(32 185 816)	(19 203 513)
Opérations en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	3 822	2 385
Reprises sur provisions et transferts de charges	115 158	16 082
Différences positives de change	9 040	18 514
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	128 020	36 981
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	11 657 068	3 370 063
Différences négatives de change	47 541	73 176
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	11 704 609	3 443 239
RESULTAT FINANCIER	(11 576 589)	(3 406 258)
RESULTAT COURANT	(43 762 405)	(22 609 771)
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	175 673	124 571
Produits exceptionnels sur opérations en capital	137 839	16 077
Reprises sur provisions et transferts de charges		353 237
Total des produits exceptionnels	313 512	493 885
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	98 952	873 823
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	425 843	247 159
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	8 050	
Total des charges exceptionnelles	532 845	1 120 982
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(219 333)	(627 097)
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	294 080 239	308 430 258
TOTAL DES CHARGES	338 061 977	331 667 126
BENEFICE ou PERTE	(43 981 738)	(23 236 872)

- Texte de l'annexe-

1. **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

1.1 DISPOSITIONS GENERALES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont présentés conformément au règlement N° 2015-06 du 23 novembre 2015 entré en vigueur au 1er janvier 2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

CHANGEMENT DE METHODE

Néant

1.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET FONDS DE COMMERCE

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement composées du poste fonds de commerce. Celui-ci enregistre les acquisitions de clientèle ainsi que les réévaluations consécutives aux fusions ou Transmissions Universelles de Patrimoine (TUP) (Mali technique affecté au fonds de commerce).

Les fonds de commerce acquis ou créés depuis plus d'un an font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Sauf événement exceptionnel, les fonds de commerce plus récents sont considérés ne pas avoir évolué de façon significative depuis leur acquisition ou création.

Les transmissions universelles de patrimoine (TUP) sont réalisées à la valeur nette comptable.

Les bonis de TUP sont comptabilisés soit en résultat financier soit en capitaux propres. La fraction du boni inférieure ou égale à la quote-part des résultats accumulés (et non distribués) par la société absorbée depuis la date de détention par la société absorbante est à comptabiliser en produits financiers. Le montant résiduel du boni est comptabilisé en capitaux propres.

Société : ISS FACILITY SERVICES
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Les malis de TUP sont comptabilisés différemment selon qu'il s'agisse d'un mali technique (faux mali) ou d'un vrai mali. Le mali technique correspond aux plus-values latentes sur éléments d'actifs comptabilisés ou non dans les comptes de l'absorbée, déduction faite des passifs non comptabilisés. Lorsqu'il est affecté aux fonds de commerce, le mali est comptabilisé à l'actif en immobilisations incorporelles (sous-compte 207 "mali de fusion").

Le mali est soumis au test de dépréciation décrit en 1.3.

L'excédent de mali sur la valeur actuelle de l'actif net de l'absorbée constitue le "vrai mali" et est comptabilisé en charges financières.

1.3 DEPRECIATION DES FONDS DE COMMERCE ET MALI DE TUP

Compte tenu du caractère fongible des fonds concernés, les fonds de commerce sont indissociables de l'activité ; ainsi l'évaluation du fonds est globale, malgré l'individualisation faite au moment de l'acquisition.

Les fonds de commerce et malis de TUP sont évalués à leur valeur d'utilité, qui s'apprécie en fonction des perspectives de rentabilité (valorisation par les DCF "Discounted cash-flow") et de l'endettement dans la mesure où l'absence de transactions récentes ne permet pas d'appliquer une méthode de comparables boursiers ou d'utilisation de multiples.

Les flux de trésorerie utilisés dans cette approche DCF découlent des hypothèses de chiffres d'affaires et de résultats prévisionnels déterminées par le management de la société en accord avec le groupe Onet. De même, les hypothèses de taux d'actualisation, de ratio de BFR et de taux d'imposition ont été prises dans le cadre d'un plan de retournement assumé par le management du groupe Onet .

Si la valeur comptable est supérieure à la valeur d'utilité, une dépréciation est constituée pour la différence.

1.4 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant leur durée d'utilité. Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Amortissements linéaires pratiqués
Constructions	20 ans
Installations techniques, matériel et outillage	3 ans
Installations générales, agencements, aménagements	10 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel de bureau et informatique	5 ans
Mobilier	8 ans

1.5 TITRES DE PARTICIPATION

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Les titres acquis depuis plus d'un an font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Sauf événement exceptionnel, les titres acquis plus récemment sont considérés ne pas avoir évolué de façon significative depuis leur acquisition.

1.6 DEPRECIATION DES TITRES

A la clôture de l'exercice les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité, pour les sociétés de tête de chacune des divisions du groupe d'ISS. Cette valeur d'utilité s'apprécie en fonction des perspectives de rentabilité (valorisation par les DCF "Discounted cash-flow") et de l'endettement des filiales dans la mesure où l'absence de transactions récentes ne permet pas d'appliquer une méthode de comparables boursiers ou d'utilisation de multiples.

Les flux de trésorerie utilisés dans cette approche DCF découlent des hypothèses de Chiffre d'affaires et de résultats prévisionnels déterminées par le Management d'ISS en France en accord avec notre maison mère. De même les hypothèses de taux d'actualisation, de ratio de besoin en fonds de roulement et de taux d'imposition retenus sont identiques à celles retenues par la maison Mère Danoise pour l'évaluation d'ISS France.

Si la valeur comptable des titres est supérieure à la valeur d'utilité, une dépréciation est constituée pour la différence.

1.7 STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

1.8 CREANCES

Les créances clients douteuses, c'est-à-dire celles ayant fait l'objet d'une action contentieuse et/ou d'une procédure collective de règlement judiciaire sont provisionnées à 100% de leur montant hors taxes.

Par ailleurs, les créances ne relevant pas des critères ci-dessus, mais représentant des retards de règlement importants, font l'objet de la procédure suivante : dans chaque cas où le défaut d'encaissement est présumé imputable à une insatisfaction totalement ou partiellement justifiée du client, une provision pour dépréciation a été comptabilisée individuellement par dossier.

1.9 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Société : ISS FACILITY SERVICES
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Provision pour chantiers déficitaires : Une provision est constituée sur la période du contrat restant à courir, lorsque la marge sur coût direct est négative.

Provision pour litiges salariaux : Les litiges salariaux sont suivis par le service juridique du siège d'ISS. Les provisions prud'homales sont estimées par le service juridique d'après l'étude des dossiers.

Provisions pour médaille du travail : Les indemnités conventionnelles de médaille du travail sont évaluées selon une méthode actuarielle. Les salaires font l'objet d'une indexation conforme aux évolutions historiques constatées.

Provision pour indemnités de départ à la retraite : Les indemnités conventionnelles de départ en retraite sont évaluées selon une méthode actuarielle. Les salaires font l'objet d'une indexation conforme aux évolutions historiques constatées.

2. **FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

CESSION DU GROUPE ISS France :

En août 2023, ISS a annoncé son intention de rechercher une cession de ses activités françaises, à l'exception des clients Grands Comptes Mondiaux

Le 22 décembre 2023, ISS A/S a annoncé la signature d'un accord avec ONET SA pour l'acquisition des activités françaises d'ISS. Un processus obligatoire d'information et de consultation des représentants du personnel a été lancé.

La réalisation de la transaction proposée est soumise à l'approbation des autorités de la concurrence.

3. **EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POST-CLOTURE**

Le 9 avril 2024 ISS Holding France a cédé à la société ONET SA l'intégralité des actions de ISS Holding Paris.

A compter de cette date les raisons sociales des sociétés de l'ex-sous-groupe ISS France ont été modifiées comme suit :

- ISS Holding Paris est devenue Holding DK
- ISS Logistique & Production est devenue ONET Logistique & Production
- ISS Facility Services est devenue ONET Propreté et Facility Services
- ISS SERVICES est devenu Assistance Connect

4. **NOTES SUR LE BILAN**

4.1. NOTES SUR LES IMMOBILISATIONS

4.1.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Société : ISS FACILITY SERVICES
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aucune dépréciation du fonds commercial n'a été constatée sur la période.
Le montant total de la dépréciation et des amortissements des éléments incorporels est de 90 989 377,65 €.

4.1.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Lors des mises au rebut et afin d'amortir les immobilisations en totalité (VNC=0) avant de les sortir, un amortissement exceptionnel a été comptabilisé par la société d'un montant de 8 049.94 € pour ces immobilisations .

4.1.3. PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

Les mouvements sur les autres titres immobilisés sont non significatifs.

4.2. CREANCES ET ENTREPRISES LIEES

Les comptes courants actifs intragroupe sont classés en « autres créances » et les comptes courants passifs intragroupe en « emprunts et dettes financières diverses ». Ces comptes courants liés à la centralisation de la trésorerie font l'objet d'une rémunération variant selon les taux suivants :

Taux d'intérêts sur sommes empruntées		
du	au	taux
31/12/2022	30/01/2023	3,584%
31/01/2023	27/02/2023	3,844%
28/02/2023	30/03/2023	3,844%
31/03/2023	29/04/2023	8,545%
30/04/2023	30/05/2023	8,682%
31/05/2023	29/06/2023	8,844%
30/06/2023	30/07/2023	9,029%
31/07/2023	30/08/2023	9,215%
31/08/2023	29/09/2023	9,284%
30/09/2023	30/10/2023	9,477%
31/10/2023	29/11/2023	9,477%
30/11/2023	31/12/2023	9,498%

Voir le tableau : Entreprises liées et participations

4.3. CAPITAUX PROPRES

Le capital social est composé de 13 599 733 actions d'une valeur nominale de 6,25 €.

Société : ISS FACILITY SERVICES
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Les mouvements de capitaux propres durant l'exercice ont été les suivants :

Libellé	A Nouveau	Augmentation	Diminution	Solde
Capital souscrit appelé versé	85 000 000,00			85 000 000,00
Réserve légale proprement dite	0,00			0 ,00
Réserves spéciales et indisponibles	17 652 909,17		17 652 909,17	0,00
Report à nouveau débiteur	0,00	(5 583 962,47)		(5 583 962,47)
Résultat de l'exercice	(23 236 871,64)	(43 981 737,99)	(23 236 871,64)	(43 981 737,99)
TOTAL	79 416 037,53	(49 565 700,46)	(5 583 962,47)	35 434 299,54

Affectation du résultat :

La perte d'un montant de 23 236 871,64 € a été affectée à la réserve spéciale pour 17 652 909,17 € et le solde soit 5 583 962.47 € au report à nouveau débiteur.

4.4. PROVISIONS POUR INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE

Le taux d'actualisation retenu au 31 décembre 2023 est de 4,20 %.
Les engagements ainsi calculés sont provisionnés, charges incluses, dans les comptes annuels à hauteur des montants suivants :

Engagement retraite comptabilisé au 31/12/2022	3 754 667,00
Coûts des services rendus en 2023	164 331,00
Coûts financiers 2023	103 580,00
Prestations payées en 2023	(343 643,00)
Impact sorties personnels	(189 340,00)
Amortissement écart actuariel	(33 713,00)
Engagement retraite Comptabilisé au 31/12/2023	3 455 882,00
Engagement retraite total au 31/12/2023	3 589 079,00
Ecart actuariel résiduel au 31/12/2023	133 197,00

5. **NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

5.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires représente le montant des prestations de services réalisées auprès des clients, au fur et à mesure des services rendus.

5.2 ANALYSE DU RESULTAT FINANCIER

Voir le tableau : Analyse du résultat financier

5.3 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Voir le tableau : Charges et produits exceptionnels

5.4 CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS

Voir le tableau : Charges et produits sur exercices antérieurs

5.5 TRANSFERTS DE CHARGES

Voir le tableau : Transfert de charges

6. **AUTRES INFORMATIONS**

6.1. ENTITE CONSOLIDANTE

Exemption d'établissement de comptes consolidés :

"Conformément à l'article R 233-15 du Code du commerce", la société est exemptée en tant que mère de sous-groupe d'établir des comptes consolidés et un rapport sur la gestion de groupe dans la mesure où les conditions suivantes sont réunies :

- Aucun actionnaire représentant au moins 1/10^{ème} du capital social ne s'est opposé à ladite exemption.
- Les comptes individuels de la société ainsi que ceux des sociétés qu'elle contrôle sur lesquelles elle exerce une influence notable, sont intégrées globalement (ou mis en équivalence) dans les comptes consolidés du groupe ISS A/S.
- Les comptes consolidés de ISS A/S, dont le siège social est situé à Buddingevej 197 DK-2860 Søborg au Danemark, sont établis en conformité avec la 7^{ème} directive européenne (ou de façon équivalente), certifiés et publiés et mis à disposition des actionnaires de la société, en même temps que les comptes individuels dans le cadre de l'assemblée générale devant les approuver.

6.2. DIVERS

Société : ISS FACILITY SERVICES
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Dans le cadre de l'arrêté des comptes, dans un principe de continuité d'exploitation, la société a reçu le soutien financier de la société du sous-groupe français, ISS HOLDING PARIS SAS.

6.3. INTEGRATION FISCALE

Le régime d'intégration a été appliqué à notre société, la société mère étant : ISS HOLDING PARIS.

Les modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du groupe respectent la méthode de neutralité. De ce fait, notre société constate sa charge d'impôt comme si elle était imposée séparément, en tenant compte le cas échéant des déficits qu'elle aurait engendrés.

6.4. EFFECTIFS

Cadres	189
Agents de maîtrise	317
Employés	70
Ouvriers	11 508

TOTAL	12 084

6.5. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Néant

6.6. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES :

Les transactions avec les parties liées et qui présentent une importance significative ont été conclues à des conditions normales de marché selon les critères rappelés ci-dessous.

Une transaction est significative si son omission ou son inexactitude est susceptible d'influencer les décisions économiques prises par les utilisateurs se fondant sur les comptes. Le caractère significatif doit s'apprécier en fonction du montant de la transaction et/ou de la nature de la transaction.

Les conditions peuvent être considérées comme "normales" lorsqu'elles sont habituellement pratiquées par la société dans les rapports avec les tiers, de sorte que le bénéficiaire de la convention n'en retire pas un avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelconque de la société, compte tenu des conditions en usage dans les sociétés du même secteur.

Société : ISS FACILITY SERVICES
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- Tableau des immobilisations -

Immobilisations	Montant début 2023	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2023
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement	173 496			173 496
Autres postes d'immobilisations incorporelles	270 332 918	123 281	332 428	270 123 770
Total des immobilisations incorporelles	270 506 414	123 281	332 428	270 297 267
Immobilisations corporelles				
Terrains				35 233
Constructions sur sol propre	52 990			52 990
Constructions sur sol d'autrui	2 279			2 279
Insta. générales, agencements des constructions				
Inst. techniques, mat. , et outillages industriels	6 254 823	916 513	404 467	6 766 869
Inst. générales, agencnts, aménagements divers	1 481 404	69 089		1 550 493
Matériel de transport	994 625	131 452	72 160	1 053 916
Matériel de bureau et mobilier informatique	643 154	5 300	3 390	645 063
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total des immobilisations corporelles	9 464 507	1 122 353	480 018	10 106 843
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	26 396 991			26 396 991
Autres titres immobilisés	14 254		14 254	
Prêts et autres immobilisations financières	22 041 440	764 386	1 230 962	21 574 864
Total des immobilisations financières	48 452 685	764 386	1 245 216	47 971 855
TOTAL GENERAL	328 423 607	2 010 021	2 057 662	328 375 965

Société : ISS FACILITY SERVICES
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- Tableau des Amortissements –

Amortissements	Montant début 2023	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2023
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et de dév.	173 496			173 496
Fonds commercial	41 900 021			41 900 021
Autres postes d'immobilisations incorporelles	665 643	3 973	332 428	337 188
Total des immobilisations incorporelles	42 739 161	3 973	332 428	42 410 705
Immobilisations corporelles				
Terrains	3 911			3 911
Constructions sur sol propre	52 990			52 990
Constructions sur sol d'autrui	2 279			2 279
Installations générales, agencements des constr.				
Installations techniques, matériel et outillage indust.	5 374 958	702 960	363 911	5 714 008
Installations générales, agencements, aménagements	467 244	195 838		663 082
Matériel de transport	874 729	69 711	64 195	880 245
Matériel de bureau et informatique, mobilier	242 782	77 129	2 565	317 346
Emballages récupérables et divers				
Total des immobilisations corporelles	7 018 893	1 045 639	430 671	7 633 861
TOTAL GENERAL	49 758 053	1 049 612	763 100	50 044 566

Société : ISS FACILITY SERVICES
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- Etat des Provisions -

Nature des provisions	Montant au début 2023	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions :			Montant à fin 2023
			Utilisées au cours de l'exercice	Non Utilisées au cours de l'ex	Reprises de l'exercice	
Provisions réglementées Provisions pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires <i>Dont majorations exceptionnelles de 30%</i> Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées						
Total des provisions réglementées						
Provisions pour risques et charges Provisions pour litiges Provisions pour garanties données aux clients Provisions pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change	3 084 877	1 993 662	544 252	1 130 705	1 674 957	3 403 582
<i>Sous total provisions pour risques</i>	<i>3 084 877</i>	<i>1 993 662</i>	<i>544 252</i>	<i>1 130 705</i>	<i>1 674 957</i>	<i>3 403 582</i>
Provisions pour pensions et obligations similaires Provisions pour impôts Provisions pour renouvellement des immobilisations Provisions pour gros entretien et grandes révisions Prov. pour charges soc. et fisc. sur congés à payer	3 754 667	44 858	343 643		343 643	3 455 882
<i>Sous total provisions pour charges</i>	<i>3 754 667</i>	<i>44 858</i>	<i>343 643</i>		<i>343 643</i>	<i>3 455 882</i>
Autres provisions pour risques et charges	2 734 463	331 516	105 994	309 756	415 750	2 650 229
Total des provisions pour risques et charges	9 574 007	2 370 036	993 889	1 440 461	2 434 350	9 509 693
Provisions pour dépréciation Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur immobilisation de titres mis en équivalence Sur immobilisation de titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres provisions dépréciations	48 578 672 115 793 2 184 156 354 967	 940 530	 96 728 69 936 345 967	 18 429 1 245 260	 115 158 1 315 196 354 967	48 578 672 636 1 809 491
Total des provisions pour dépréciation	51 233 589	940 530	512 631	1 263 689	1 785 320	50 388 799
TOTAL GENERAL	60 807 595	3 310 566	1 506 520	2 704 150	4 219 670	59 898 491
Dont dotations et reprises d'exploitation		3 310 566			4 104 512	
Dont dotations et reprises financières					115 158	
Dont dotations et reprises exceptionnelles						
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice						

Société : ISS FACILITY SERVICES
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- Etat des Provisions détaillées-

Rubriques	Situation et mouvements				
	Provisions au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions		Provisions à la fin de l'exercice
			Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés repris au cours de l'ex.	
PRUD'HOMMES	3 084 876,57	1 993 661,69	544 251,60	1 130 705,04	3 403 581,62
INDEMNITES DEPART RETRAITE	3 754 667,00	44 858,00	343 643,00		3 455 882,00
JURIDIQUES SINISTRES	105 000,00				105 000,00
JURIDIQUES /TAUX AT	50 000,00				50 000,00
JURIDIQUES SOCIAL POLE AT/MP	31 000,00	210 664,00	11 000,00	5 000,00	225 664,00
RISQUES SOCIAUX	1 270 000,00				1 270 000,00
EXIT COST 2022	94 994,00		94 994,00		0,00
MEDAILLE DU TRAVAIL	1 018 469,00			139 756,00	878 713,00
CHOMAGE PARTIEL	165 000,00			165 000,00	0,00
COUTS DEPARTS 2023		120 852,00			120 852,00
TOTAL	9 574 006,57	2 370 035,69	993 888,60	1 440 461,04	9 509 692,62

Société : ISS FACILITY SERVICES
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- État des Créances -

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	N-1
Actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)	21 202 756	1 027 274	20 175 482	21 495 933
Autres immobilisations financières	372 109	3 223	368 885	545 507
Total actif immobilisé	21 574 864	1 030 497	20 544 367	22 041 440

Actif circulant				
Clients douteux ou litigieux	2 167 082	2 167 082		2 620 627
Autres créances clients	48 587 619	48 587 619		55 518 194
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés	76 142	76 142		176 334
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				32 487
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	4 488 862	4 488 862		3 116 959
Autres impôts, taxes et versements assimilés	11 041	11 041		204 458
Divers	86 093	86 093		214 352
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers	2 101 972	2 101 972		3 012 889
Total actif circulant	57 518 810	57 518 810		64 896 300

Charges constatées d'avance	253 623	253 623		202 271
-----------------------------	---------	---------	--	---------

TOTAL DES CREANCES	79 347 297	58 802 930	20 544 367	87 140 011
(1) Prêts accordés en cours d'exercice	734 285			
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice	1 027 462			
(2) Prêts et avances consentis aux associés				

Société : ISS FACILITY SERVICES
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- État des Dettes –

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans	N-1
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit					
à un an maxi	2 701 240	2 701 240			165 042
à + de un an					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	319 998	319 998			319 998
Fournisseurs et comptes rattachés	36 652 620	36 652 620			23 301 448
Personnel et comptes rattachés	26 607 062	26 607 062			25 394 902
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	13 795 693	13 795 693			15 246 752
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée	12 297 393	12 297 393			12 475 177
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et assimilés	410 448	410 448			393 515
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	55 348	55 348			44 706
Groupe et associés (2)	145 754 781	145 754 781			123 535 162
Autres dettes	1 574 411	1 574 411			2 043 310
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	616 419	616 419			621 389
TOTAL DES DETTES	240 785 414	240 785 414			203 541 401
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Montant des emprunts et dettes dus aux associés					

Société : ISS FACILITY SERVICES
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

-Entreprises liées et participations -

Postes	2023			
	Entreprises liées	participation	Total	Total Bilan
Immobilisations financières				
Avances et acomptes sur immobilisations				
Participations	26 396 991		26 396 991	26 396 991
Créances rattachées à des participations				
Prêts				21 202 756
Total immobilisations financières	26 396 991		26 396 991	47 599 747
Créances				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	406 210		406 210	48 945 209
Autres créances				6 764 110
Capital souscrit appelé non versé				
Total créances	406 210		406 210	55 709 319
Dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				2 701 240
Emprunts et dettes financières divers	145 754 781		145 754 781	146 074 779
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 590 046		15 590 046	36 652 620
Autres dettes	88 204		88 204	1 574 411
Total dettes	161 433 031		161 433 031	187 003 050
BILAN	188 236 232		188 236 232	290 312 116
Eléments financiers				
Produits de participation				
Autres produits financiers				128 020
Charges financières	11 637 599		11 637 599	11 704 609
Total éléments financiers	(11 637 599)		(11 637 599)	(11 576 589)
Autres				
Total autres				
COMPTE DE RESULTAT	(11 637 599)		(11 637 599)	(11 576 589)

Société : ISS FACILITY SERVICES
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- Frais d'établissement –

Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 19

Eléments	Valeurs brutes	Amortissements ou dépréciations	Valeurs nettes	Durée amortissement
Frais de constitution				
Frais de premier établissement	3 900,36	3 900,36	0	
Frais d'augmentation de capital	169 596,02	169 596,02	0	
TOTAL	173 496,38	173 496,38	0	

Société : ISS FACILITY SERVICES
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- Fonds commercial –

Eléments	Valeurs nettes
VALEUR NETTE FONDS COMMERCE (Après amortissement et dépréciation)	178 953 300
DROIT AU BAIL (Après amortissement et dépréciation)	86 336
TOTAL	179 039 636

Société : ISS FACILITY SERVICES
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- Produits à recevoir -

PRODUITS A RECEVOIR	2023
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Total immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	3 124 353
Autres créances	930 641
Total créances	4 054 994
Disponibilités et divers	
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
Total disponibilités et divers	
Autres	
Total autres	
TOTAL	4 054 994

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- Charges à payer -

Nature des charges	2023
Dettes financières	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Avances et acomptes reçus sur commande en cours	
Total dettes financières	

Dettes d'exploitation	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 994 100
Dettes fiscales et sociales	21 361 279
Total dettes d'exploitation	39 355 380

Dettes diverses	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	55 348
Autres dettes	
Total dettes diverses	55 348

Autres	
Total autres dettes	
TOTAL	39 410 728

Société : ISS FACILITY SERVICES
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- Charges et produits constatés d'avance -

Nature des charges	2023
Charges d'exploitation :	
CCA LOCATIONS NORME IFRS 16	202 347
CCA LOCATI HORS NORME IFRS 16	4 911
CCA CH LOCATIVES	46 365
Total	253 623
Charges financières :	
Total	
Charges exceptionnelles :	
Total	
TOTAL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	253 623
Comparatif BILAN (Bilan Actif : 2050 rubrique CH)	253 623

Nature des produits	2023
Produits d'exploitation :	
PRESTATIONS FACTUREES D'AVANCE	616 419
Total	616 419
Produits financiers :	
Total	
Produits exceptionnels :	
Total	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	616 419
Comparatif BILAN (Bilan Passif : 2051 rubrique EB)	616 419
TOTAL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	(362 796)

Société : ISS FACILITY SERVICES
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

-Analyse résultat financier-

PRODUITS FINANCIERS	MONTANT 31/12/2023
* Intérêts moratoires	3 822
* Gains de change	9 040
* Rep provisions immos financières	115 158
TOTAL	128 020
CHARGES FINANCIERES	MONTANT 31/12/2023
* Intérêts des comptes courants trésorerie	11 637 599
* Perte de change	47 541
* Escomptes accordés	19 469
TOTAL	11 704 609
RESULTAT FINANCIER	-11 576 589

Société : ISS FACILITY SERVICES
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- Charges et produits exceptionnels –

DETAIL	CHARGES EXCEPT.	PRODUITS EXCEPT.
AMENDES ET PENALITES ND	39 726,53	
DIVERS	297,09	
PENALITES FOURNISSEURS	1 347,40	
PERTE /DEPOTS	96 728,46	
PERTE/CREANCES CLIENTS	1 500,00	
TVA A REVERSER/SORTIES IMMOS 2022	4 999,02	
VNC IMMOS CEDEES	49 346,58	
FRAIS -DOM ET INT-ART 700-ASTREINTE	275 401,68	
DOT AMORT EXCEPT IMMOS	8 049,94	
PERTE /AUTRES TITRES IMMOB	12 253,99	
SATD FRAIS HUISSIERS	17 436,05	
SINISTRE	25 758,00	
DIVERS		889,32
IND SUITE A JUGEMENT		42 532,49
PRODUIT DE CESSIONS IMMOS		137 500,00
RENTREES S/CREANCE AMORTIES		2 142,03
REG CPTES DEPOTS		1 691,11
REG CPTES AKTO		9 196,70
REG COMPTES CLIENTS		119 560,18
TOTAL	532 844,74	313 511,83

- Charges et produits sur exercices antérieurs –

Produits antérieurs	Imputation au compte	Montant
TOTAL		

Société : ISS FACILITY SERVICES
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- Détail des transferts de charges -

Nature	2023
AVANTAGE EN NATURE	142 826
FORMATION FRAIS DEPLACEMENT	11 088
FORMATION : SALAIRES	91 412
FORMATION : CHARGES /SALAIRES	39 307
TRANSITION PRO: SALAIRES	27 485
TRANSITION PRO : CH/SALAIRES	14 530
TOTAL	326 648

Société : ISS FACILITY SERVICES
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

-Tableau des filiales et participations –

Sociétés	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	CA HT du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
ISS L&P	13 051 200	11 418 758	100	26 396 991	26 396 991			109 438 694	(887 830)	

Société : ISS FACILITY SERVICES
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

-Accroissement et allègement de la dette future d'impôt –

Accroissements de la dette future d'impôt	Montant	Impôt correspondant
Provisions réglementées Amortissements dérogatoires Provisions pour hausse de prix Provisions pour fluctuation des cours Autres provisions réglementées :		
TOTAL		

Allègements de la dette future d'impôt	Montant	Impôt correspondant
Provisions non déductibles l'année de leur dotation :		
Provisions pour congés payés	9 240 304	2 310 076
Participation des salariés		
Effort construction		
Contribution sociale de solidarité	498 672	124 668
Taxes sur les surfaces commerciales		
Provisions pour risques et charges	4 725 882	1 181 471
Provisions pour dépréciation des stocks		
Autres provisions non déductibles		
Provisions dépréciation comptes clients statistique	677 030	169 258
TOTAL	15 141 888	3 785 473

Total des déficits reportables		
Total des amortissements différés		
Total des moins-values à long terme		